SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial INTERMITOX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur
Provet AG
Gewerbestr. 1, CH-3421 Lyssach
Téléphone 0344481111, Fax 0344452093
Internet www.provet.ch

Service des renseignements
Centre suisse d'information toxicologique Telefon 145
Téléphone 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence
Téléphone 145
Tox Info Suisse Tel: 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	**H302**	
Skin Sens. 1	**H317**	
Aquatic Acute 1	**H400**	
Aquatic Chronic 1	**H410**	

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS07

GHS09

Mot signal
Attention

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les brouillards.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501	Éliminer le contenu/récipient selon les dispositions nationales.

2.3. Autres dangers
Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
52315-07-8	257-842-9	cyperméthrine cis/trans +/-40/60	9,6 - 10,6	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (présenter si possible l'étiquette, l'emballage ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation
En cas de dyspnée: administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
En cas de respiration irrégulière/d'arrêt respiratoire: respiration artificielle.
Amener la victime à l'air libre et la garder au repos dans une position qui facilite la respiration.
Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau
Retirer immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas de troubles, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Traitement chez un ophtalmologiste.
En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau ou utiliser une douche oculaire.
Retirer si possible les lentilles de contact présentes.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Rincer soigneusement la bouche à l'eau (uniquement si la victime est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Après inhalation: brûlure, toux, vertiges, céphalées, troubles respiratoires, nausées.
Après contact avec la peau: rougeur, picotements / irritation de la peau.
Après contact avec les yeux: rougeur, douleur.
Après ingestion: douleurs abdominales, nausées, convulsions, vomissements (voir Après inhalation).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés
jet bâton

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtements de protection pour le corps entier, équipement complet.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Eloigner les personnes non autorisées.
L'eau d'extinction ne doit pas s'infiltrer dans les canalisations, le sous-sol ou les eaux.
Mettre les personnes en sûreté.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.
Eloigner les personnes non protégées.
Porter des vêtements de protection, des gants et un équipement de protection des yeux ou du visage.

Équipes d'intervention
Veillez à ce que l'aération soit suffisante afin de réduire au maximum la concentration de poussières et de vapeurs.
Mettre les personnes en sûreté.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Porter un appareil de protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.
Porter des vêtements de protection, des gants et un équipement de protection des yeux ou du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les canalisations.
Prévenir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les eaux, les sols ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients adaptés et bien scellés.
Ne pas déverser dans les canalisations.

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Endiguer

Remarques complémentaires
Le produit déversé entraîne un risque de glissade.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation
Utiliser à température ambiante.
Ne pas déverser dans les canalisations ou les eaux de surface.
Ne pas fumer lors de l'utilisation du produit.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures d'hygiène
Se laver soigneusement les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux après le travail et avant de manger, boire ou fumer.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Retirer immédiatement les habits imprégnés et souillés et ne les réutiliser qu'après un lavage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'écart des surfaces chaudes.
Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues, de la chaleur et de toute autre source d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Utiliser des machines, appareils, systèmes d'aération, outils, etc. antidéflagrants.
Prévoir une cuve de sol sans écoulement.
Garder les récipients fermés hermétiquement dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Conserver sous clef.
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage conseillée: >-5°C

Stabilité au stockage
Durée maximale de stockage: 3 ans

Classe de stockage (RFA) 10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

Protection des mains
Le délai de rupture doit être demandé auprès du fabricant des gants et contrôlé.
La matière constitutive des gants doit être imperméable et résistante au produit.
gants résistant aux produits chimiques
Adapté: gants en caoutchouc nitrile.

Protection des yeux
Porter des lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)
Disposer une douche oculaire ou un flacon de rinçage oculaire au poste de travail.

Autres mesures de protection
Préparer une douche de secours.

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement
Prévenir les autorités compétentes si le produit est déversé dans les canalisations ou les eaux publiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Couleur	Odeur
liquide	blanc	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	4 - 5				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d´ébullition/plage d´ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	> 79 °C				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	385 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	1 %				émulsionnable
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	65,4 mm2/s				

Propriétés comburantes
keine

Propriétés explosives
Non explosif

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Peut libérer des gaz dangereux sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique
Produit stable dans les conditions indiquées relatives à l'environnement, au stockage et à la manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter
Surfaces chaudes
Etincelles et flammes nues
Rayonnement solaire direct
Ne pas fumer lors de la manipulation du produit.
Chaleur

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Produits à fort pouvoir oxydant
Acides ou bases forts

10.6. Produits de décomposition dangereux
Des vapeurs dangereuses peuvent se former lors du chauffage du produit jusqu'à décomposition: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	300 - 2000 mg/kg	rat		Les données concernent le produit.
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 4000 mg/kg	lapin		Les données concernent le produit.
CL50 aiguë par inhalation	> 5 mg/l (4 h)	rat		Les données concernent le produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,0242 mg/l (96 h)			Les données concernent le produit.
Daphnie	CE 50 0,014 mg/l (48 h)			Les données concernent le produit.
Algues	ErC50 > 1000 mg/l (72 h)			Les données concernent le produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégrabilité				N'est pas dégradé facilement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Les données concernent le principe actif.
FBC poissons 1: 1204 mg/l (Salmo gairdneri)
Log Pow: 5,3 - 5,6 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol
Tension superficielle 25,6 mN/m
Les données concernent le produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considères comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage
Après élimination des résidus, apporter les emballages au centre de recyclage. La reprise des matériaux d'emballage est réglementée par la société Landbell AG.

Remarques générales
Prévenir l'écoulement du produit dans les eaux.
Eviter la libération dans l'environnement.
En aucun cas réutiliser les emballages vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine cis/ trans +/-40/60)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N. O.S. (cypermethrin cis/ trans +/-40/60)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (cypermethrin cis/ trans +/-40/60)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 9
code de restriction en tunnel -
Code de classification M6

Informations diverses relatives au transport
EmS: F-A, S-F

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.